



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

pesticides

Question écrite n° 108699

## Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur le plan interministériel de réduction des risques liés aux pesticides. Contre toute attente des associations de consommateurs, ledit plan ne prévoit pas de réduire les tonnages de pesticides utilisés. Seuls les produits classés parmi les plus dangereux sont concernés, leurs quantités devant diminuer de 50 %. Or il semblerait que ces substances actives ne représentent que 10 % du total. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui faire savoir si de nouvelles mesures de limitation des usages sont envisagées en supplément du plan annoncé.

## Texte de la réponse

L'expertise scientifique intitulée « pesticides, agriculture et environnement - réduire l'utilisation des pesticides et en limiter les impacts environnementaux », présentée le 15 décembre 2005 par l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) et le CEMAGREF-Institut de recherche pour l'ingénierie de l'agriculture et de l'environnement, a notamment montré la nécessité de réduire l'utilisation de ces produits. La construction de systèmes de production minimisant le recours aux pesticides est possible. Pour ce faire, il faut au préalable acquérir et diffuser de nouvelles références pour favoriser l'adoption de tels systèmes. À ce sujet, le premier plan interministériel de réduction des risques liés aux pesticides (2006-2009) porte la première étape : une réduction de 50 % de la vente globale des substances actives les plus dangereuses. De plus, le plan prévoit dans son deuxième axe d'améliorer les pratiques et de minimiser le recours aux pesticides. Ainsi, dès 2007, un programme de recherche conjoint INRA-CEMAGREF est-il développé sur des systèmes de cultures économes en produits phytopharmaceutiques. Ce programme permettra d'engager des partenariats avec les organismes de recherche, les instituts techniques et les organismes de développement agricole pour structurer un réseau d'acquisition de références environnementales techniques et économiques en vue d'élaborer des cahiers des charges techniques pour chaque système de production. Les travaux qui seront conduits contribueront à l'élaboration du prochain plan d'actions lié aux pesticides qui devra également intégrer les résultats des discussions communautaires sur le projet de directive cadre sur l'utilisation durable des pesticides. Ce prochain plan devrait en particulier porter sur la fixation d'objectifs chiffrés de réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.

## Données clés

**Auteur :** [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

**Circonscription :** Lozère (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 108699

**Rubrique :** Déchets, pollution et nuisances

**Ministère interrogé :** agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 31 octobre 2006, page 11184

**Réponse publiée le** : 20 février 2007, page 1765